Du retard à l'allumage ...

Au 1er janvier 2014, Gourgé a rejoint la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine (CCPG) et ses 39 communes. Le transfert d'un certain nombre de compétences (affaires scolaires, environnement et gestion des déchets, développement économique et touristique, ...) à notre nouvelle Communauté de Communes s'avère complexe et induit d'importants changements qui n'ont pas toujours été bien évalués. Il faut donc un peu de patience pour que les choses se mettent en place.

- **SCOLAIRES**
  Depuis le 1er aout 2014, la compétence scolaire et garderie a été transférée au CCPG. Les tarifs de la cantine et de la garderie sont restés les mêmes ainsi que les horaires. L'adjointe aux affaires scolaires de Gourgé travaille en parallèle avec la référente de la CCPG (Mme Marie-Laure Fradin) pour une bonne organisation du personnel et l'accueil des enfants et des parents.
- **COLLECTE des ORDURES MENAGERES et TRI SELECTIF**
  Comme vous avez pu le constater, suite au transfert de la compétence gestion des déchets à la CCPG, un nouveau système de collecte "robotisée" des ordures ménagères est mis en place à compter du mercredi **1er octobre 2014**.
  Des bacs de tri et un guide d'information ont été remis à chaque foyer.
  Pour toute question s'adresser au Service Déchets Ménagers et Collecte Sélective de la Communauté de communes : 05 49 94 90 13 - Courriel : dechets@cc-parthenay-gatine.fr

Les Rendez-Vous à ne pas Manquer !

ANIMATIONS/SPECTACLES

- **17 octobre**
  La Chonchonette - Soirée cabaret
  19h30 Châtillon sur Thouet
- **15 novembre**
  Concours de belote AFN
- **05 et 06 décembre**
  Téléthon

CEREMONIES

- **11 novembre**
  Cérémonie du 11 novembre
  au monument aux morts - 11h
- **05 décembre**
  Commémoration de la fin des hostilités
  en Algérie, Tunisie et Maroc - 10h30

SPORTS et LOISIRS

- **21 septembre, 12 et 26 octobre, 09 et 30 novembre**
  Esp. Sportive Gourgé-Lageon
  Stade municipal à partir de 13h15

DIVERS

- **21 novembre**
  Assemblée Générale du Comité des Fêtes
  Salle des fêtes

Accueil et Services de la Mairie
Horaires d'ouverture au public

- Lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h30
- Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Téléphone : 05 49 69 81 54
Courriel : mairie.gourge79@orange.fr

Vous voulez rencontrer un élu ?

Permanences
Mardi de 18h00 à 19h30
Samedi de 10h00 à 12h00

Il est aussi possible de demander un rendez-vous par mail ou téléphone au 05 49 69 81 54.

Directeur de publication : David FEUFEU, Maire
Conception et impressions réalisées par la commune de Gourgé

N°01 SEPTEMBRE 2014

l'Echo Gourgéen

Bulletin intermédiaire d'informations municipales

Edito

La volonté de l'équipe municipale est de mettre les habitants au centre de la politique communale. Pour réussir, nous avons choisi de créer de nouveaux outils d'information et d'échanges. Le premier numéro de l'Echo Gourgéen que vous avez entre les mains, ainsi que la mise en place de 4 Ateliers Consultatifs (p.3) doivent nous aider à travailler dans ce sens. Le retour des permanences des élus 2 fois par semaine (p.4) s'inscrit aussi dans cette dynamique. Nous sommes convaincus que les choix que nous ferons seront d'autant plus légitimes qu'ils auront été discutés en commun préalablement.

L'Equipe Municipale

Information Municipale - *Mode d'emploi*

L'Echo Gourgéen a pour objet d'informer mieux et plus souvent. Il ne remplace pas le bulletin municipal que vous retrouverez comme d'habitude en début d'année dans votre boîte aux lettres.

La parution de l'Echo Gourgéen sera aussi fréquente que possible. Pour réduire la consommation de papier et limiter les frais d'impression, nous proposerons prochainement aux foyers qui le souhaitent de le recevoir par email. Bien évidemment, vous pourrez également continuer à consulter l'ensemble des bulletins municipaux sur le site internet de la mairie.

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions pour le prochain numéro.

Transport Solidaire Gourgéen
Devenez Chauffeurs-Bénévoles

Il offre la possibilité aux personnes dépourvues de moyens de transport, d'effectuer certains déplacements ; comme faire des courses, se rendre à un rendez-vous médical, ... et ce sans concurrencer les entreprises de transport existante. Pour assurer la pérennité de ce service d'entraide, nous recherchons des chauffeurs-bénévoles.

Le chauffeur-bénévole offre un peu de son temps. Ses frais d'essence sont remboursés. N'hésitez pas à rejoindre le réseau des bénévoles et venez vous inscrire en mairie.

Eoliennes - *Non au projet validé par l'Etat*

En séance du 30 juillet dernier, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur l'enquête publique concernant l'implantation de 6 éoliennes entre l'étang de la Barre et la Gare de Gourgé.

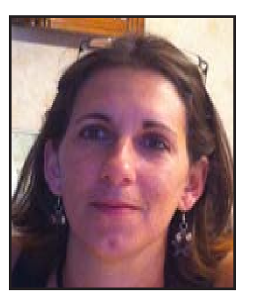
Mais, malgré les réserves émises par plusieurs habitants, par les associations environnementales et par une majorité d'élus, l'Etat a accordé les permis de construire. Le Maire a demandé à être entendu par le Préfet afin que les menaces qui pèsent sur l'environnement et les paysages de Gourgé soient réellement prises en compte. Le Conseil Municipal n'est pas opposé au développement des éoliennes, mais il doit se faire dans le respect des habitants et de l'environnement.

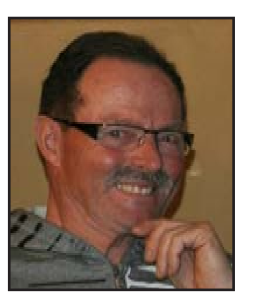
P'tite Marmite
Réouverture programmée

Si tous les voyants restent au vert, la réouverture du restaurant devrait intervenir début novembre. C'est une excellente nouvelle pour l'attractivité du bourg. Les travaux de mise aux normes du bâtiment et du matériel sont en cours ; et le nouveau gérant devrait signer le bail dans les prochains jours.

Votre nouvelle Equipe Municipale


David FEUFEU
Maire


Anne-Laure SIGOGNEAU
1ère Adjointe
Affaires scolaires
et Gestion administrative


Joël AUBIN
2ème Adjoint
Infrastructures
et Environnement


Valérie BROCHARD
3ème Adjointe
Action sociale
et Communication

Jean-Luc GIRARD
4ème Adjoint
Budget et Finances


Xavier AUBRUN


Eliane BOINOT


Mickaël BOUDIER


Ludovic CHALEROUX


Denis GAILLARD


Isabelle GAULT


Lee GILL


Catherine LAMARCHE


Jean-Christophe REAU


Aurélien RIBETTE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions sont des instances de travail et de réflexions qui préparent les décisions du conseil municipal. En séance du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de créer **5 commissions** composées uniquement d'élus, mais aussi **4 Ateliers Consultatifs** ouverts aux habitants et associations. Le Maire est Président de droit de chacune des commissions.

Composition des commissions :

1- Commission Economie, Finances et Appel d'Offres
Jean-Luc GIRARD, Ludovic CHALEROUX, Isabelle GAULT et Catherine LAMARCHE

2- Commission Aménagement, Urbanisme et Travaux
Joël AUBIN, Xavier AUBRUN, Mickaël BOUDIER, Ludovic CHALEROUX, Denis GAILLARD, Lee GILL, Jean-Luc GIRARD et Jean-Christophe REAU

3- Commission Environnement et Patrimoine
Aurélien RIBETTE, Eliane BOINOT, Mickaël BOUDIER, Valérie BROCHARD, Denis GAILLARD et Jean-Christophe REAU

4- Commission Sociale et scolaire
Anne-Laure SIGOGNEAU, Joël AUBIN, Valérie BROCHARD, Isabelle GAULT et Catherine LAMARCHE

5- Commission Vie associatives, Sports, Culture, Tourisme et Communication
Valérie BROCHARD, Joël AUBIN, Eliane BOINOT, Ludovic CHALEROUX, Aurélien RIBETTE et Anne-Laure SIGOGNEAU

TOUT ce qu'il faut savoir
sur les ATELIERS CONSULTATIFS

4 Ateliers Consultatifs thématiques sont créés.
Ils visent à associer les citoyens aux réflexions de la commune et faire des propositions à la collectivité. Ils traduisent la volonté de l'Equipe Municipale de renforcer la démocratie locale et d'améliorer la qualité des décisions prises.
L'Atelier peut être consulté par les élus sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité de l'Atelier. Ce dernier peut par ailleurs transmettre aux élus toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel il a été institué.

Atelier n°1 : Développement économiques, commerces et tourisme

Atelier n°2 : Environnement, patrimoine et cadre de vie

Atelier n°3 : Animations, vie associative et culturelle

Atelier n°4 : Communication, information et citoyenneté

Mode d'emploi
Un Atelier est composé d'une part, d'élus formant la commission municipale dont il dépend et d'autre part, d'habitants et de représentants d'associations, nommés par le Maire, après avoir fait acte de candidature. La composition des Ateliers est fixée pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.
Chaque atelier est présidé par un élu référent, désigné par le Maire. Chaque atelier se réunit au moins 3 fois par an, et à chaque fois qu'il est sollicité par le Conseil Municipal.

Comment participez aux Ateliers ?
Tout(e) habitant(e) peut faire acte de candidature manuscrite dans une ou plusieurs commissions : par courrier, par email ou bien directement en mairie avant le **20 octobre 2014**.
ATTENTION pour faciliter les échanges et les débats : le nombre de places est limité.
Une fois que votre candidature a été retenue, votre participation à l'Atelier est valable tant que votre lettre de démission n'est pas parvenue à la municipalité. Néanmoins, le Conseil Municipal se donne le droit d'exclure des participants pour des raisons de non respect des règles de fonctionnement (bienveillance, respect de la parole de chacun, ...) ou d'absentéïsme régulier et vérifié par les référents des ateliers.

Les Ateliers consultatifs sont des lieux d'émergence de projets, de réflexion et de propositions. Dans tous les cas, les décisions finales sont prises par le Conseil Municipal.

CCAS - *Centre Communal d'Action Sociale*

Le CCAS instruit les dossiers de demandes d'aides sociale et dans certains cas il verse des aides complémentaires ponctuelles. Il se compose de 11 membres. Le Maire préside le CCAS, avec à ses côtés 5 élus municipaux et 5 membres nommés. L'objectif de l'équipe municipale est de développer et d'élargir ses compétences.

Terre Saine
Pour une commune sans pesticides

Depuis 2010, notre commune s'est engagée dans la réduction des pesticides en adhérant à la charte Terre Saine. Vous pouvez aussi agir en supprimant l'usage des pesticides dans votre jardin et en effectuant l'entretien du trottoir devant votre maison, sans désherbant bien entendu ! Un guide-conseil est disponible sur le site : http//www.terresaine-poitou-charentes.